

## Commune d'EPINOY



Arrêté n° 2022 - 030

# ARRÊTE DU MAIRE portant interdiction d'utilisation du terrain de sports communal

### Le Maire de la Commune d'EPINOY

- Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur le terrain de sports gazonné suite aux intempéries prolongées de ces derniers jours,
- Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des matches sur le terrain,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les matches de football seront interdits sur le terrain de sports communal gazonné le Dimanche 11 décembre 2022, en raison des intempéries.

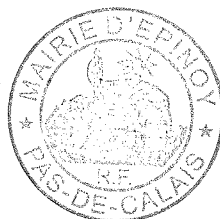
**Article 2 :** l'affichage du présent arrêté sera effectué sur les panneaux municipaux officiels ainsi qu'à la porte du stade.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Marquion
- Monsieur le Président du District Escaut de Football à Raismes
- Monsieur le Président du Sporting Club Osartis Marquion
- Archives communales

Fait à EPINOY, le 6 décembre 2022

Le maire,



Corinne DELEVAQUE.

Le Maire soussigné atteste le caractère  
exécutoire du présent acte à compter  
du 06/12/2022



Le maire,